



L'Etat en région Bourgogne : une nouvelle architecture de l'administration territoriale, de nouveaux principes d'action et outils de gestion

DOSSIER
SPÉCIAL
N° 21

L'administration territoriale de l'Etat en région Bourgogne, dont vous découvrirez l'architecture en page centrale, n'a pas seulement changé de visage, elle dispose également de nouveaux principes d'actions et de nouveaux outils de gestion.

Dans le droit fil des décisions des conseils de modernisation des politiques publiques tenus en 2007 et 2008, l'unité territoriale de l'Etat autour du préfet a été affirmée (*décret du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements*).

Le préfet de région est désormais responsable de l'application des politiques nationales et communautaires. Il a autorité sur les préfets de département dans la conduite de ces politiques sauf dans les domaines spécifiques du préfet de département.

Pour décliner ces politiques, sous la forme de stratégies territoriales, le préfet de région Bourgogne dispose à ses côtés, au sein du Comité de l'administration régionale (CAR), (*voir article relatif à la séance du 11 mars 2010*) des directeurs des cinq nouvelles directions régionales de l'Etat placées sous son autorité, le recteur d'académie, la directrice générale de l'Agence régionale de la santé et la directrice régionale des finances publiques lui apportent également leur concours.

Les préfets de département sont responsables de la mise en œuvre de ces politiques au plus près des citoyens et ont, seuls, la responsabilité de l'ordre public et du respect des lois. Ils disposent d'une équipe restreinte composée des membres du corps préfectoral et de deux ou trois directeurs responsables des directions départementales interministérielles (services déconcentrés à caractère interministériel, placés sous la seule autorité du préfet de département).

Les sous-préfets, dont l'action de proximité est essentielle, voient leur rôle évoluer vers des fonctions de mission tournées notamment vers le développement local.

DE NOUVEAUX OUTILS DE GESTION

La politique immobilière de l'Etat.

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat s'accompagne d'un volet immobilier dont la mise en œuvre est déterminante pour les conditions de travail des agents, l'efficacité du service public et l'optimisation des dépenses publiques.

Les directions régionales et départementales vont disposer de crédits destinés aux regroupements immobiliers qui seront financés par les ventes d'immeubles ne présentant plus d'utilité pour l'Etat.

Une politique de promotion de l'entretien des bâtiments de l'Etat qui intégrera le développement durable, au titre du Grenelle de l'environnement, est également lancée.

CHORUS

Le programme informatique «CHORUS» en cours de déploiement sur l'ensemble des administrations de l'Etat est un outil de gestion financier, budgétaire et comptable.

Il permettra à tous les acteurs financiers des services centraux et déconcentrés de l'Etat, de recevoir et répartir en temps réel les crédits avec le même outil technique partagé.

CHORUS accroîtra la prévision des dépenses et le contrôle des délais de paiement. Il permettra à l'Etat de disposer d'une comptabilité analytique.

Le développement de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) : mobilité et formation dans la fonction publique d'Etat.

L'administration est engagée dans une gestion dynamique et prévisionnelle des emplois et des compétences de ses agents. Elle est tenue de conseiller l'agent tout au long de sa carrière, de valoriser son parcours, d'orienter son projet professionnel.

Pour relever ces défis, une plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines a été créée fin 2009 et placée auprès du préfet de région. Prenons l'exemple d'un service départemental dont certaines missions sont transférées au niveau régional : la mise en place d'une gestion prévisionnelle des RH permet d'anticiper les conséquences de ces changements pour le service mais également pour les agents, leur mobilité (*loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique*) pourra être accompagnée grâce à l'appui technique que pourront leur apporter les conseillers mobilité carrière (CMC) de leur service ou, le cas échéant, vers le CMC de la plate-forme. Dans l'hypothèse où le poste qui les intéresse (<http://bourgogne.biép.gouv.fr>) ne correspondrait pas entièrement à leur profil ou à leur compétence, des formations d'adaptation à l'emploi prises en charge par l'administration pourront être mises en place.

L'État en région



Préfet de la région Bourgogne M. Christian de LAVERNÉE



SGAR : M. François ROCHE-BRUYN, secrétaire général
- appui du préfet de région dans le pilotage des politiques publiques et coordination de l'action des services régionaux
- pilotage et mise en œuvre des programmes européens
- animation des dispositifs d'études et évaluation
- mise en œuvre des politiques territoriales et contractuelles, technologies de l'information et de la communication
- organisation des mutualisations (immobilier de l'État, appui gestion RH, achats)

DREAL : M. Georges REGNAUD, directeur
- développement durable
- protection et gestion des ressources et du patrimoine naturels
- politique du logement et des constructions durables
- prévention des risques industriels et naturels
- politique des transports

DIRECCTE : Mme Isabelle NOTTER, directrice
- entreprises, emploi, économie : politique de l'emploi et de la formation, développement industriel et compétitivité des entreprises intelligence économique, commerce extérieur, commerce et artisanat, développement touristique
- politique du travail, pilotage, appui technique et juridique de l'inspection du travail fusionnée, santé au travail, dialogue social
- concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

DRFIP : Mme Gisèle RECOR, directrice
- fiscalité des entreprises et des particuliers
- missions cadastrales et de publicité foncière
- tenue des comptes de l'État et des collectivités locales
- contrôle et mise en œuvre de la dépense de l'État
- expertise économique
- politique immobilière de l'État et gestion du domaine

RECTORAT : Mme Florence LEGROS, recteur
- pilotage de la politique nationale en matière d'éducation
- organisation des moyens administratifs d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- harmonisation et suivi des établissements d'enseignement supérieur

Agence Régionale de Santé :
Mme Cécile COURRÈGES, directrice
- promotion de la santé et prévention
- veille et sécurité sanitaire
- organisation des soins hospitaliers et ambulanciers
- politique des soins
- accompagnement médico-social

DRAAF : M. Jean-Roch GAILLET, directeur
- animation de la politique de développement économique agricole et rurale
- politique alimentaire dont contrôle des végétaux et animaux
- politique communautaire relative aux filières agricoles
- organisation de l'enseignement technique agricole

DRJSJS : M. Philippe MICHEL, directeur
- politiques de cohésion sociale, jeunesse et vie associative
- politiques sportives
- formations, certifications, professions, emplois

DRAC : M. Louis POULHÈS, directeur
- patrimoine et architecture
- action artistique et culturelle

services placés sous l'autorité du préfet de région

agences et services régionaux de l'État apportant leur concours au préfet de région dont les directeurs siègent en CAR

L'État en département

Préfet de la Côte-d'Or M. Christian de LAVERNÉE

Secrétaire générale
Mme Martine JUSTON

Directeur de cabinet
M. Alexander GRIMAUD

Sous préfète de Beaune
Mme Alice ROZIÉ

Sous préfète de Montbard
Mme Catherine QUINGUE-BOPPE

www.bourgogne.pref.gouv.fr

DDT
(Direction Départementale des Territoires) :
Jean Luc LINARD, directeur

DDPP
(Direction Départementale de la Protection des Populations) :
Pierre AUBERT, directeur

DDCS
(Direction Départementale de la Cohésion Sociale) :
François BORDAS, directeur

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : M. François PERRAULT
Groupement de gendarmerie : Colonel Christian JANUS

UT DREAL : Yves LIOCHON
UT DIRECCTE : Jean-Louis VIGNAL
UT DRAC : Jean-Michel MAROUZE

Délégation territoriale ARS : Yves RULLAUD
Inspecteur d'académie : François CAUVEZ

Préfet de la Nièvre M. Nicolas QUILLET

Secrétaire général
M. Michel PAILLISSE

Directrice de cabinet
Mme Myriam GARCIA

Sous préfet de Château Chinon
M. Edgar BENSAMOUN

Sous préfet de Clamecy
M. Jean ALMAZAN

Sous préfète de Cosne sur Loire
Mme Marina MURARO

www.nievre.gouv.fr

DDT
(Direction Départementale des Territoires) :
Patrick BOURVEN, directeur

DDCSPP
(Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations) :
Murielle LIZZI, directrice

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : M. Xavier LAFFITTE
Groupement de gendarmerie : LT Colonel Serge JAVON

UT DREAL Yonne/Nièvre : Laurent DENIS
UT DIRECCTE : Jean-Marc GALLAND
UT DRAC : Philippe LAMOURERE

Délégation territoriale ARS : André LORRAINE
Inspecteur d'académie : Daniel BOUVARD

Préfet de Saône-et-Loire M. Thierry LATASTE

Secrétaire générale
Mme Magali SELLES

Directeur de cabinet
M. Hervé TOURMENTE

Sous préfète d'Autun
Mme Claude DULAMON

Sous préfet de Charolles
M. Jackie LEROUX-HEURTAUX

Sous préfet de Chalon-sur-Saône :
M. Jean-Noël HUMBERT

Sous préfet de Louhans :
M. Benjamin ALLA

www.saone-et-loire.gouv.fr

DDT
(Direction Départementale des Territoires) :
Monique NOVAT, directrice

DDPP
(Direction Départementale de la Protection des Populations) :
Anne LE HY, directrice

DDCS
(Direction Départementale de la Cohésion Sociale) :
Martine CHARRIER, directrice

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : M. Jean-Louis CHAPUIS
Groupement de gendarmerie : Colonel Jean-Marc CESARI

UT DREAL : Patrick ROBINEAU
UT DIRECCTE : Marc AMEIL
UT DRAC : Pascal ROUAUD

Délégation territoriale ARS : Geneviève FRIBOURG
Inspecteur d'académie : François BOURGUIGNON

Préfet de l'Yonne M. Pascal LELARGE

Secrétaire général
M. Jean-Claude GENEY

Directrice de cabinet
Mme Mireille LARREDE

Sous préfet d'Avallon
M. Mourad CHENAF

Sous préfet de Sens :
M. Raymond YEDDOU

www.yonne.gouv.fr

DDT
(Direction Départementale des Territoires) :
Yves GRANGER, directeur

DDCSPP
(Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations) :
Yves COGNERAS, directeur

Directeur Départemental de la Sécurité Publique : M. Gérard CARDALLIAGUET
Groupement de gendarmerie : Colonel Jean-Marc DETRE

UT DREAL Yonne/Nièvre : Laurent DENIS
UT DIRECCTE : Jeanne HARBONNIER
UT DRAC : Olivier CURT

Délégation territoriale ARS : Pierre GUICHARD
Inspecteur d'académie : Claude PICANO

FOCUS sur les nouveaux modes d'action de l'Etat en région



UN POTENTIEL D'EXPERTISE ACCRU AU SEIN DE LA DREAL

Dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité des personnes, ce ne sont plus trois directions qui apportent des réponses aux collectivités locales, usagers et entreprises mais une seule, la DREAL, avec un potentiel d'expertise regroupé offrant plus de lisibilité à ses divers publics. Ainsi, dans le domaine des

installations classées, les Unités Territoriales (UT) peuvent dorénavant s'appuyer sur un unique service en charge des risques, qu'ils soient naturels ou technologiques. De même, la relation des transporteurs avec l'UT est enrichie et simplifiée par le regroupement dans un même service des activités contrôle des transports et réception des véhicules.

DES AXES STRATÉGIQUES POUR L'ÉCONOMIE BOURGUIGNONNE DÉBATTUS EN CAR (COMITÉ DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE) : L'EXEMPLE DE LA VALORISATION DE LA FILIÈRE BOIS EN BOURGOGNE QUI COMPTE 960 000 HA, 2500 ENTREPRISES ET 15000 EMPLOIS

Plusieurs orientations ont été fixées en CAR le 11 mars dernier : favoriser le regroupement des 160 000 propriétaires forestiers, accompagner financièrement,

sur fonds d'État et européens, les projets s'inscrivant dans les priorités de développement, mettre en place des outils de régulation.



LES AVIS DE « L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE » : UNE RÉPONSE INTÉGRÉE PRÉPARÉE PAR LA DREAL

La DREAL est en charge de l'élaboration des avis d'évaluation environnementale des plans, programmes et projets pour le compte du préfet de région et des préfets de départements. L'organisation mise en place suite à la fusion des trois directions régionales (DRE, DRIRE, DIREN) permet d'apporter une réponse intégrée aux

enjeux soulevés par la diversité des projets soumis pour avis : infrastructures routières, installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), documents d'urbanisme (PLU et ScoT), études d'incidence NATURA 2000, permis de construire, etc...

CINQ EXEMPLES ILLUSTRANT LES NOUVEAUX MODES DE RÉPONSE AUX ATTENTES DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT : simplifier le dépôt des dossiers de candidatures dans les filières post-bac

L'orientation des élèves après le bac est un vrai « casse-tête » pour toutes les familles soucieuses de trouver la formation la plus adaptée au projet et capacités de leurs enfants. L'enseignement agricole a rejoint le dispositif « Postbac » qui permet à chaque candidat de postuler pour toutes les filières post-bac : universités, grandes écoles, BTS et DUT publics ou privés. Au lieu de réaliser une dizaine de dossiers disparates et coûteux en temps et acheminement, le candidat réalise via Internet un seul dossier, peut émettre jusqu'à 14 vœux, et reçoit une information précise et exhaustive sur tous les choix possibles, y compris pour l'enseignement agricole.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIÈVRE : le suivi des dispositifs financiers en faveur des agriculteurs

Dans un département très rural comme la Nièvre, l'aménagement du territoire passe par le maintien d'une activité agricole viable. Le départ en retraite d'exploitants ouvre des possibilités à l'agrandissement des exploitations existantes ou à l'installation de jeunes agriculteurs. Le projet agricole départemental prévoit de favoriser l'installation. Des outils nationaux et européens permettent d'aider les jeunes agriculteurs de moins de 40 ans, ayant un diplôme agricole, à savoir une dotation jeunes agriculteurs pouvant aller de 8000 € en zone de plaine à 35 900 € en zone de montagne et des prêts bonifiés à 1% en zone défavorisées ou à 2,5% en zone de plaine.



DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES : la déclaration des revenus sur internet

Déclarer ses revenus par internet, c'est encore plus simple en 2010 : avec un ordinateur, un accès internet et sans certificat, la déclaration de revenus en ligne peut être effectuée depuis le 26 avril 2010. Si la déclaration pré-remplie n'appelle aucune modification, l'utilisateur déclare en 3 clics : 1) identification, 2) vérification des éléments, 3) validation. Le montant de l'impôt est alors immédiatement calculé et affiché.



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES : l'intégration des SDAP dans les DRAC

Début 2010, les services départementaux de l'architecture et du patrimoine ont fusionné avec la DRAC et sont devenus des unités territoriales de la direction régionale. L'action territoriale de l'État en matière culturelle et patrimoniale s'en trouve renforcée par une approche plus globale des dossiers.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT : le pilotage de la politique de prévention des risques

La constitution de la DREAL a été conduite avec le souci de réunir dans un même service tant la prévention des risques naturels et hydrauliques que les risques technologiques et la prévention des pollutions. Cette organisation permet de définir de façon cohérente, sur un même territoire, les politiques de prévention mises en œuvre par les services départementaux pour une meilleure prise en compte de ces risques dans les documents d'urbanisme.

